



Lettre n° 6 - Février 2019

Informations aux Collectivités Territoriales

Les Elus en charge du dossier :

- *Christian WEISS*,
Elu en charge des Territoires
- *Thomas PERIN*,
Elu membre du bureau, référent
Environnement

INFO

Suite à une étude réalisée en 2017 par la Chambre d'Agriculture de Meuse, il apparaît que 12 EPCI (CODECOM, Communauté d'Agglomération) sur 15 ont été concernées par ces phénomènes de montées de boues. Ci-contre le graphique qui présente la part des compartiments impactés.

www.meuse.chambre-agriculture.fr
www.mairesdemeuse.com



NB : les Maires qui souhaitent recevoir la newsletter personnellement peuvent nous transmettre leurs adresses électroniques.

Conseillers en développement local :

Meuse Nord

Pascal CARILLET

Tél : 03 29 83 30 01

pascal.carillet@meuse.chambagri.fr

Meuse Sud

Sylviane CAPPELAERE

Tél. 03 29 76 81 31

sylviane.cappelaere@meuse.chambagri.fr

Gestion des coulées d'eaux boueuses

Contexte

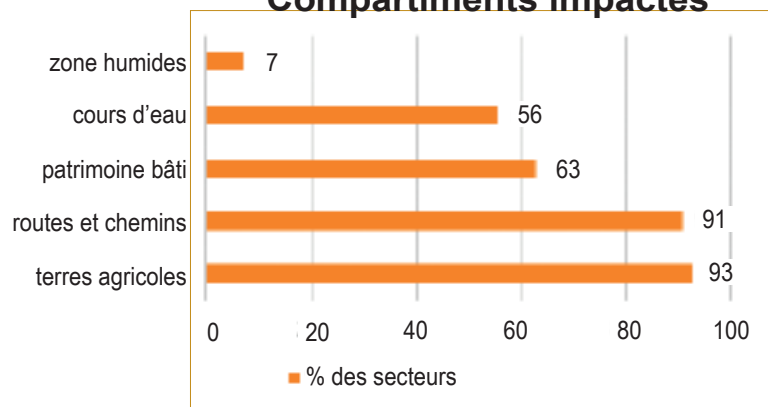
Ces trois dernières années, de nombreux secteurs ont été impactés par des phénomènes de coulées de boues, notamment lors du printemps très humide de 2016, de l'hiver 2017/18 (600 mm d'eau en trois mois) ou lors des violents orages de juin et d'août 2018.

La conjonction de sols sensibles à la battance, d'une topographie marquée (fortes pentes), de précipitations intenses en peu de temps, de sols nus ou venant d'être semés, peut déclencher la formation de ruissellements qui se concentrent, arrachent les particules de terre et engendrent des coulées de boues.

Plus de 10% des communes meusiennes ont déjà subi des phénomènes de coulées de boues ces 20 dernières années. Dans 20% des cas, il s'agit de phénomènes réguliers.

Les incidences sont multiples : dégradations des biens matériels (voiries, habitations...), pertes de terre arable, coût de re-semis...

Compartiments impactés



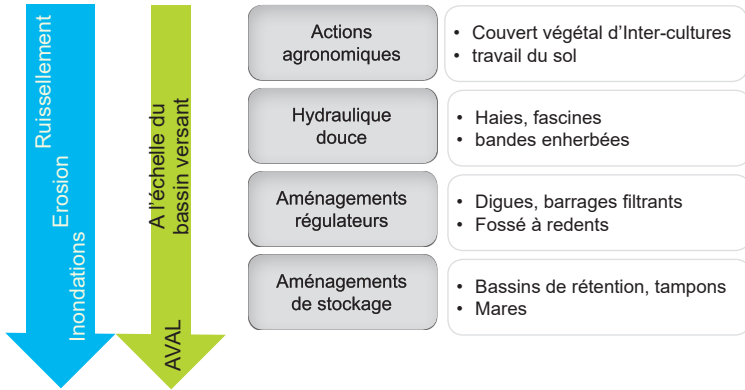
Contacts :

Mickaël COUCHOT - Tél : 03 29 76 81 29
mickael.couchot@meuse.chambagri.fr

Patrice HILAIRE - Tél : 03 29 76 81 50
patrice.hilaire@meuse.chambagri.fr

Des solutions pour remédier à ces problèmes

Des solutions peuvent être mises en oeuvre pour limiter et atténuer les phénomènes de coulées d'eaux boueuses.



Solutions agronomiques : les techniques culturales simplifiées et le développement des inter-cultures augmentent l'infiltration, et protègent le sol contre l'arrachement de terre par la pluie. Le sens de travail du sol et la gestion de l'assolement permettent également de limiter les ruissellements.



Bande enherbée en bas de pente

Aménagements de régulateurs de stockage : Il s'agit d'aménager en aval des bassins versants, des dispositifs de régulation des eaux de ruissellement comme des fossés à redents, digues, ou bassins de rétention.



Fascine associée à une haie

Aménagements d'hydraulique douce : l'hydraulique douce est efficace pour réduire les débits de pointe et pour étaler la crue. L'effet de frein permet de réduire l'ampleur de l'onde d'eau qui arrive en aval du bassin versant et filtre les sédiments du ruissellement. Les bandes enherbées sont généralement implantées en bas de pente ou dans le fond de talweg. Les fascines (fagots de branches tassés positionnés entre deux rangées de pieux) permettent de retenir la boue et débris végétaux transportés par l'eau. Elles sont généralement associées à une plantation de haie.

EXPERTISE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MEUSE

- La Chambre d'Agriculture apporte son expertise aux collectivités afin de limiter l'érosion et le ruissellement.

Cette expertise comprend :

- ↳ un **diagnostic agricole** et **hydraulique** qui permet de comprendre le fonctionnement du bassin versant et d'étudier les pratiques culturales
- ↳ un **plan d'actions** qui permet de définir les actions à mettre en oeuvre en fonction des spécificités de chaque bassin versant (cartographie et chiffrage financier des aménagements)

ZOOM SUR LE DISPOSITIF EXPERIMENTAL DE RARECOURT

Afin de disposer d'une vitrine des aménagements possibles, la Chambre d'Agriculture a réalisé une fascine en bordure de parcelle sur la commune de Rarécourt. Cet aménagement est constitué de 2 rangées de pieux entre lesquels des fagots de bois sont insérés, permettant ainsi de ralentir les écoulements et de retenir les matières en suspension qui ruissellent. L'ouvrage représente un linéaire de 40 m. Des plantations d'arbustes vont être effectuées à proximité.

